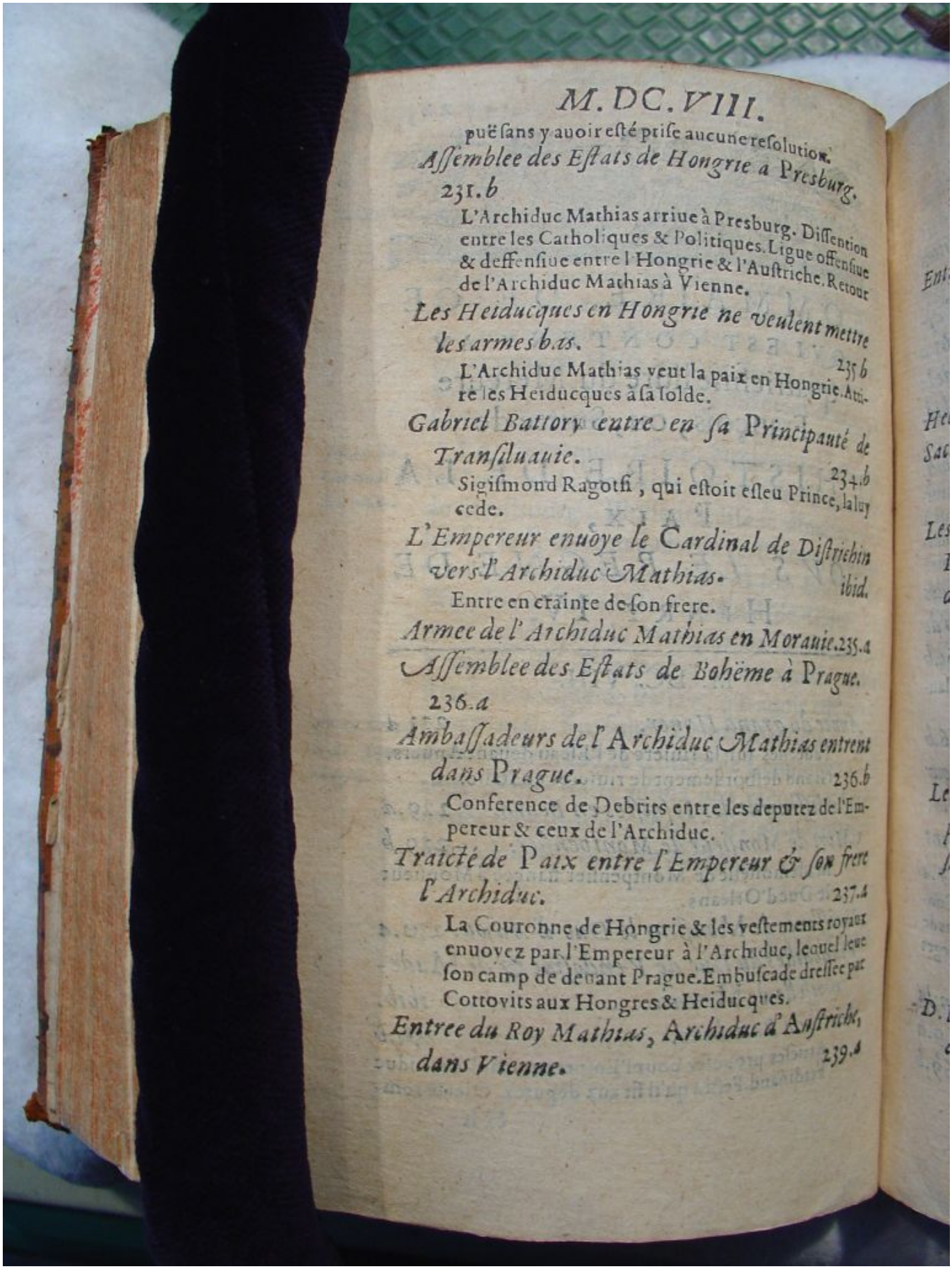
Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

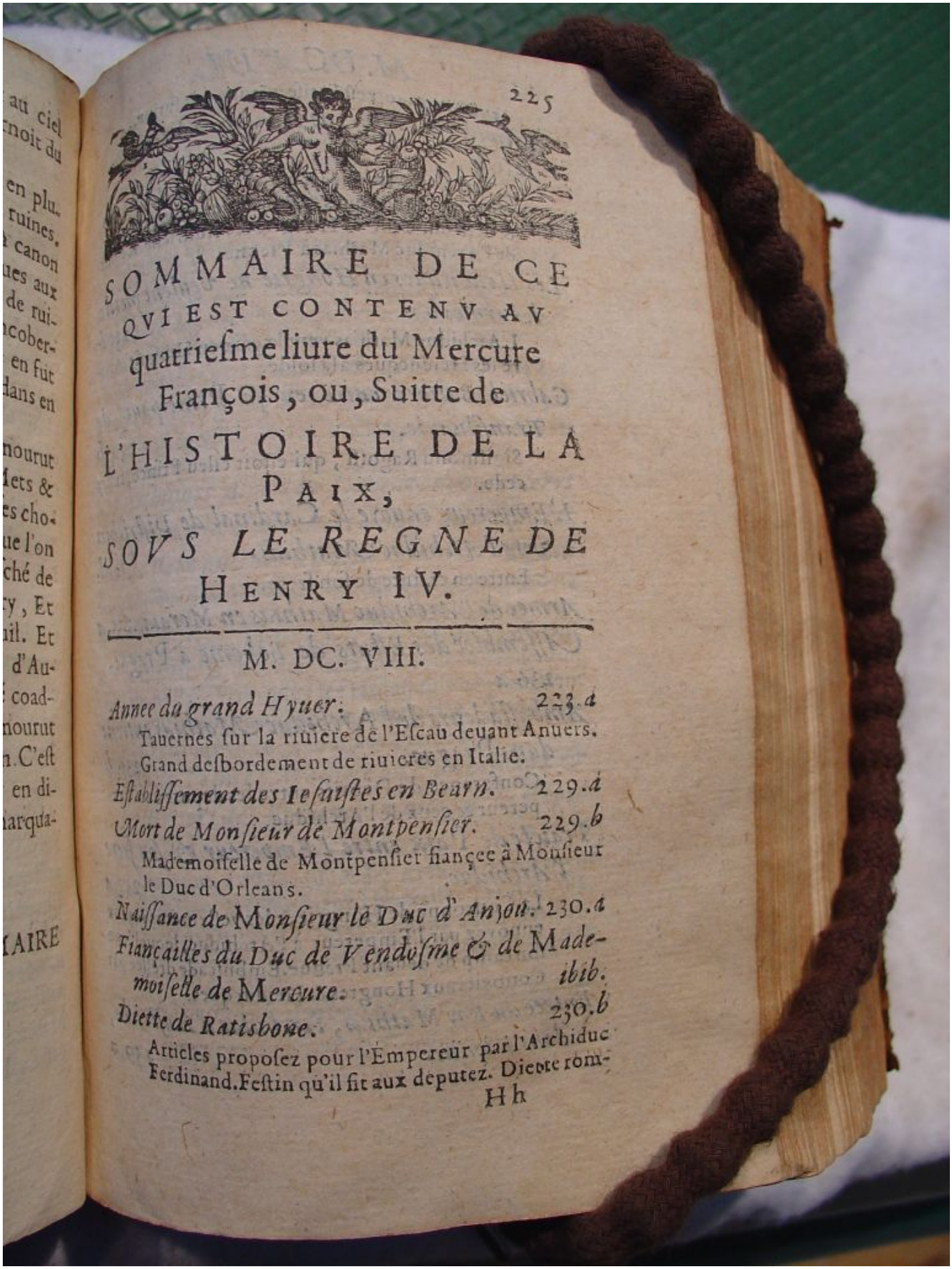
1608_225v_Table_2.jpg



puë ſans y auoir eſté priſe aucune reſolution.
Aſſemblee des Eſtats de Hongrie a Presburg. 231. *b*
L'Archiduc Mathias arriue à Presburg. Diſſention entre les Catholiques & Politiques. Ligue offenſiue & deffenſiue entre l'Hongrie & l'Auſtriche. Retour de l'Archiduc Mathias à Vienne.
Les Heiducques en Hongrie ne veulent mettre les armes bas. 235 *b*
L'Archiduc Mathias veut la paix en Hongrie. Attire les Heiducques à ſa ſolde.
Gabriel Battory entre en ſa Principauté de Tranſiluanie. 234. *b*
Sigiſmond Ragotſi, qui eſtoit eſleu Prince, la luy cede.
L'Empereur enuoye le Cardinal de Diſtriehin vers l'Archiduc Mathias. ibid.
Entre en crainte de ſon frere.
Armee de l'Archiduc Mathias en Moranie. 235. *a*
Aſſemblee des Eſtats de Bohëme à Prague. 236. *a*
Ambaſſadeurs de l'Archiduc Mathias entrent dans Prague. 236. *b*
Conference de Debrits entre les deputez de l'Empereur & ceux de l'Archiduc.
Traicté de Paix entre l'Empereur & ſon frere l'Archiduc. 237. *a*
La Couronne de Hongrie & les veſtements royaux enuoyez par l'Empereur à l'Archiduc, lequel leue ſon camp de deuant Prague. Embuſcade dreſſee par Cottovits aux Hongres & Heiducques.
Entree du Roy Mathias, Archiduc d'Auſtriche, dans Vienne. 239. *a*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_225r_Table_1.jpg



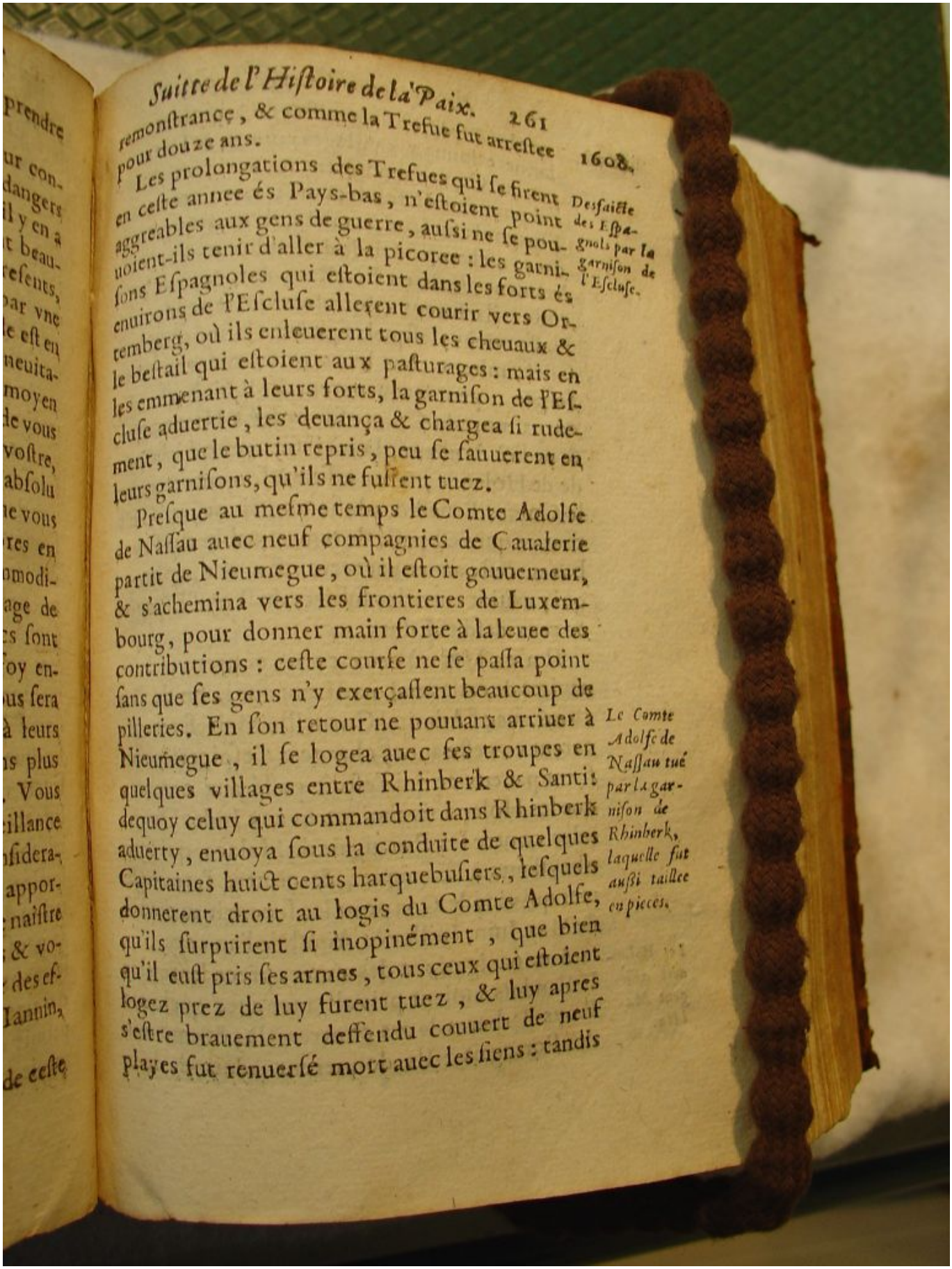
SOMMAIRE DE CE QVI EST CONTENV AV quatrieſme liure du Mercure François, ou, Suitte de L'HISTOIRE DE LA PAIX, SOVS LE REGNE DE HENRY IV.

M. DC. VIII.

Annee du grand Hyuer. 223.*a*
Tauernes ſur la riuiere de l'Eſcau deuant Anuers.
Grand deſbordement de riuieres en Italie.
Eſtabliſſement des Ieſuiſtes en Bearn. 229.*a*
Mort de Monſieur de Montpenſier. 229.*b*
Mademoiſelle de Montpenſier fiançee à Monſieur le Duc d'Orleans.
Naiſſance de Monſieur le Duc d'Anjou. 230.*a*
Fiançailles du Duc de Vendoſme & de Mademoiſelle de Mercure. *ibib.*
Diette de Ratisbone. 230.*b*
Articles propoſez pour l'Empereur par l'Archiduc Ferdinand. Feſtin qu'il fit aux deputez. Diette rom-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_261r.jpg



remonſtrance, & comme la Trefue fut arreſtee pour douze ans. 1608.

Les prolongations des Trefues qui ſe firent en ceſte annee és Pays-bas, n'eſtoient point aggreables aux gens de guerre, auſsi ne ſe pouuoient-ils tenir d'aller à la picoree : les garniſons Eſpagnoles qui eſtoient dans les forts és enuirons de l'Eſcluſe allerent courir vers Ortemberg, où ils enleuerent tous les cheuaux & le beſtail qui eſtoient aux paſturages : mais en les emmenant à leurs forts, la garniſon de l'Eſcluſe aduertie, les deuança & chargea ſi rudement, que le butin repris, peu ſe ſauuerent en leurs garniſons, qu'ils ne fuſſent tuez.

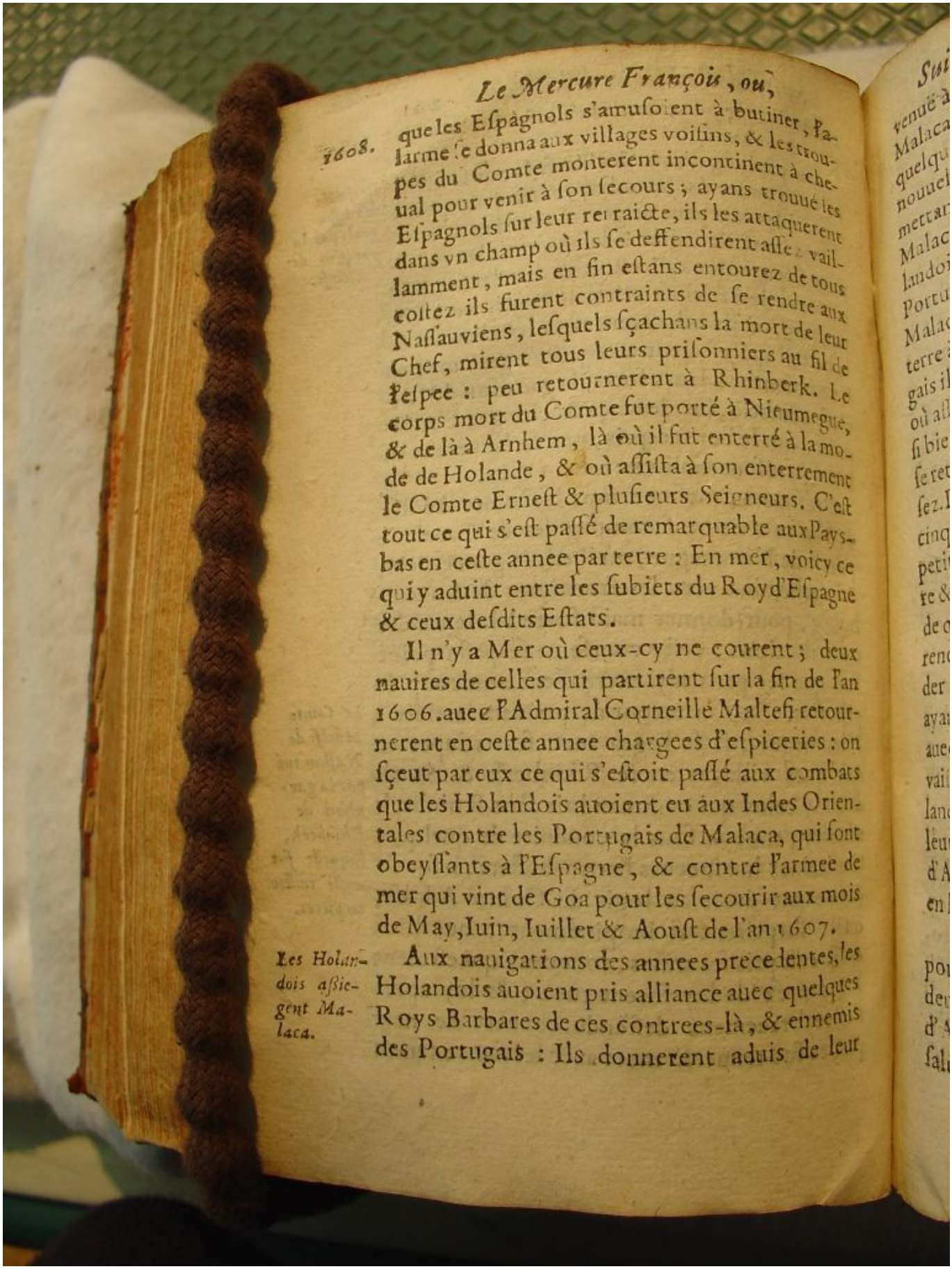
Deſfaicte des Eſpagnols par la garniſon de l'Eſcluſe.

Preſque au meſme temps le Comte Adolfe de Naſſau auec neuf compagnies de Caualerie partit de Nieumegue, où il eſtoit gouuerneur, & s'achemina vers les frontieres de Luxembourg, pour donner main forte à la leuee des contributions : ceſte courſe ne ſe paſſa point ſans que ſes gens n'y exerçaſſent beaucoup de pilleries. En ſon retour ne pouuant arriuer à Nieumegue, il ſe logea auec ſes troupes en quelques villages entre Rhinberk & Santi: dequoy celuy qui commandoit dans Rhinberk aduerty, enuoya ſous la conduite de quelques Capitaines huict cents harquebuſiers, leſquels donnerent droit au logis du Comte Adolfe, qu'ils ſurprirent ſi inopinément, que bien qu'il euſt pris ſes armes, tous ceux qui eſtoient logez prez de luy furent tuez, & luy apres s'eſtre brauement deffendu couuert de neuf playes fut renuerſé mort auec les ſiens : tandis

Le Comte Adolfe de Naſſau tué par la garniſon de Rhinberk, laquelle fut auſsi taillee en pieces.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_261v.jpg



1608. que les Eſpagnols s'amuſoient à butiner, l'alarme ſe donna aux villages voiſins, & les troupes du Comte monterent incontinent à cheual pour venir à ſon ſecours ; ayans trouué les Eſpagnols ſur leur retraicte, ils les attaquerent dans vn champ où ils ſe deffendirent aſſez vaillamment, mais en fin eſtans entourez de tous coſtez ils furent contraints de ſe rendre aux Naſſauviens, leſquels ſçachans la mort de leur Chef, mirent tous leurs priſonniers au fil de l'eſpee : peu retournerent à Rhinberk. Le corps mort du Comte fut porté à Nieumegue, & de là à Arnhem, là où il fut enterré à la mode de Holande, & où aſſiſta à ſon enterrement le Comte Erneſt & pluſieurs Seigneurs. C'eſt tout ce qui s'eſt paſſé de remarquable aux Pays-bas en ceſte annee par terre : En mer, voicy ce qui y aduint entre les ſubiets du Roy d'Eſpagne & ceux deſdits Eſtats.

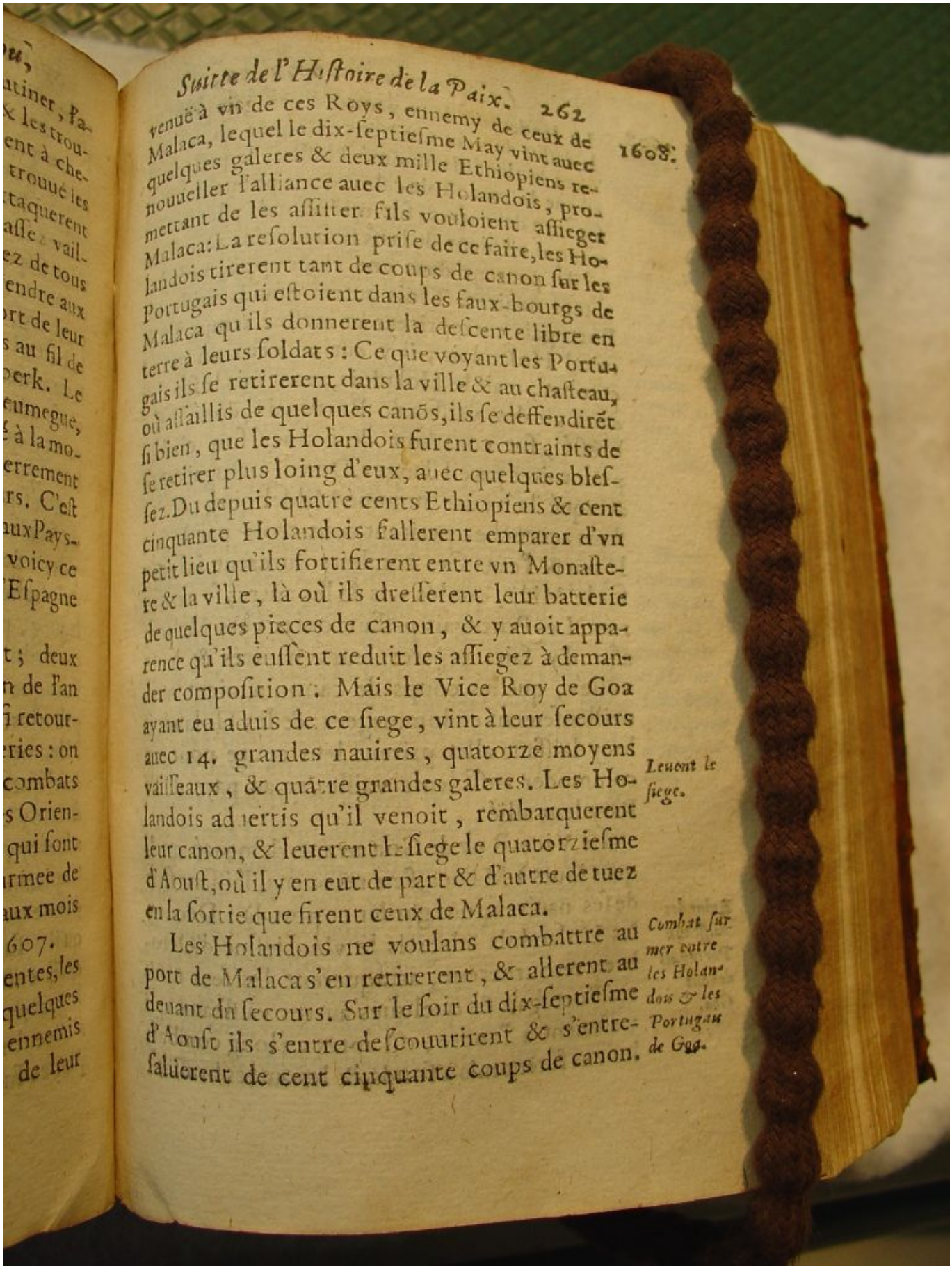
Il n'y a Mer où ceux-cy ne courent ; deux nauires de celles qui partirent ſur la fin de l'an 1606. auec l'Admiral Corneille Maltefi retournerent en ceſte annee chargees d'eſpiceries : on ſçeut par eux ce qui s'eſtoit paſſé aux combats que les Holandois auoient eu aux Indes Orientales contre les Portugais de Malaca, qui ſont obeyſſants à l'Eſpagne, & contre l'armee de mer qui vint de Goa pour les ſecourir aux mois de May, Iuin, Iuillet & Aouſt de l'an 1607.

Les Holandois aſſiegent Malaca.

Aux nauigations des annees precedentes, les Holandois auoient pris alliance auec quelques Roys Barbares de ces contrees-là, & ennemis des Portugais : Ils donnerent aduis de leur

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_262r.jpg



venuë à vn de ces Roys, ennemy de ceux de Malaca, lequel le dix-ſeptieſme May vint auec quelques galeres & deux mille Ethiopiens renouueller l'alliance auec les Holandois, promettant de les aſſiſter ſ'ils vouloient aſſieger Malaca: La reſolution priſe de ce faire, les Holandois tirerent tant de coups de canon ſur les Portugais qui eſtoient dans les faux-bourgs de Malaca qu'ils donnerent la deſcente libre en terre à leurs ſoldats: Ce que voyant les Portugais ils ſe retirerent dans la ville & au chaſteau, où aſſaillis de quelques canõs, ils ſe deffendirẽt ſi bien, que les Holandois furent contraints de ſe retirer plus loing d'eux, auec quelques bleſſez. Du depuis quatre cents Ethiopiens & cent cinquante Holandois ſallerent emparer d'vn petit lieu qu'ils fortifierent entre vn Monaſtere & la ville, là où ils dreſſerent leur batterie de quelques pieces de canon, & y auoit apparence qu'ils euſſent reduit les aſſiegez à demander compoſition. Mais le Vice Roy de Goa ayant eu aduis de ce ſiege, vint à leur ſecours auec 14. grandes nauires, quatorze moyens vaiſſeaux, & quatre grandes galeres. Les Holandois aduertis qu'il venoit, rembarquerent leur canon, & leuerent le ſiege le quatorzieſme d'Aouſt, où il y en eut de part & d'autre de tuez en la ſortie que firent ceux de Malaca. 1608.

Leuent le ſiege.

Les Holandois ne voulans combattre au port de Malaca s'en retirerent, & allerent au deuant du ſecours. Sur le ſoir du dix-ſeptieſme d'Aouſt ils s'entre-deſcouurirent & s'entre-ſaluerent de cent cinquante coups de canon.

Combat ſur mer entre les Holandois & les Portugais de Goa.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_262v.jpg

1608. Le lendemain deux nauires Portugais prenant le dessus du vent vindrent attaquer vn des nauires Holandois nommé Nassau, lequel pour ce que la mer estoit calme & ne pouuant estre secouru des autres, fut mis à fonds ; les hommes qui estoient dedans se sauuerent au mieux qu'ils peurent dans vne chalouppe, vers les autres nauires. Trois autres grands vaisseaux Portugais entreprirent au mesme temps l'Admiral Holandois ; il y eut entr eux vn grand combat, mais le Holãdois, ayant mis le feu dedans vn des vaisseaux Portugais dont il fut bruslé, fut contraint de couper son chable pour euiter pareil danger. Deux Portugais ayãs attaqué le nauire nommé Mildebourg, & s'estans accrochez perirent tous trois par le fer, le feu & l'eau. Ces combats durerent iusques sur le Midy, que les vns & les autres se retirerent; Les Portugais passans outre vers Malaca, afin d'y faire reparer leurs nauires & leurs voiles, que les coups de canon auoient merueilleusement endommagees: & les Holandois les y laissant aller prirent leur route pour racommoder aussi leurs vaisseaux au pays dudit Roy leur allié.

Ruine des vaisseaux Portugais deuant Goa.

Le Vice-Roy de Goa ayant demeuré quelques iours à Malaca, s'en retourna, laissant sept de ses nauires pour garder ce port-là : Dequoy les Holandois aduertis le vingtiesme d'Octobre y retournerent, attaquerent les sept nauires Portugais & quelques autres vaisseaux qui y estoient à l'ancre, où apres vn long combat, les vns furent mis à fonds, & les autres bruslez:

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_263r.jpg

rellemẽt que tous les vaiſſeaux qui ſe trouuerẽt dans ce port y perirent. Ce fut vn cruel combat. Les Holandois pour butin eurent ſix mille eſcus de leurs priſonniers, & retirerent en contr'eſchange tous les leurs qu'auoient pris ceux de Malaca durant ceſte guerre. 1608.

Les Holandois ne laiſſerent de pratiquer & amaſſer leurs charges d'eſpiceries aux autres endroits de l'Inde Orientale, où ils auoient faict des alliances, nonobſtant que les Eſpagnols de Manille les euſſent faict ſortir de Ternate & Tidore places des Iſles Molucques, que le Holandois Cleerhagens auoit depuis quelques annees fortifiees, & auſquelles il auoit mis garniſon pour y entretenir le trafic des eſpices.

Aux Iſles Molucques les Eſpagnols de Manille reprennent Ternate & Tidore.

Le premier qui leur donna la cognoiſſance du trafic des Indes Orientales, fut Pierre Houtman, Flamant, lequel ayant longuement trafiqué auſdites Indes, (où du commencement il n'eſtoit permis qu aux Portugais de voyager, & du depuis aux Eſpagnols) fut deſcouuert eſtre des Pays-bas; ce fut pourquoy il fut arreſté priſonnier: mais eſtant rachepté par les Marchans d'Amſterdam, il leur apprit ladite nauigatiõ, & leur donna la cognoiſſance des Roys, Princes, pays, & haures, auec leſquels & où il falloit traficquer, & quels eſtoient les ennemis & amis du Roy d'Eſpagne, tellement qu'auiourd'huy les Holandois allechez du gain qui s'y faict, & par le moyen de leurs alliances, ont faict pluſieurs compagnies & ſocietez qui vont ſans aucune diſcontinuation tous les ans auſ-

Pierre Houtman fut le premier qui monſtra le trafic des Indes Orientales à ceux d'Amſterdam.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_263v.jpg

1608. dites Indes d'où ils rapportent de riches marchandises.

Iean de Fleſſinghe monſtre le premier le trafic des Indes Occidentales aux Holandois.

Quand à celuy qui leur bailla la cognoiſſance de l'Amerique, ou des Indes Occidentales, ce fut Iean Fleiſinghe, natif d'Anuers, qui y auoit longuement traficqué, & qui leur donna à cognoiſtre par vn liure qu'il fit, Les peuples qui y ſont ennemis mortels des Eſpagnols, le profit que ces voyages lur apporteroient, & l'ordre qu'ils deuoient y tenir en les faiſant. Les Eſtats ayant leu, veu & conſulté toutes ces propoſitions auec beaucoup de perſonnages de qualité & dignes de grandes entrepriſes, & à des Marchans, ils firent vn Decret, que permiſſion ſeroit donnee à leurs ſubiects d'y trafiquer ſous la compagnie & Societé qui ſ'en eſtabliroit par cy apres, & ordonnerent,

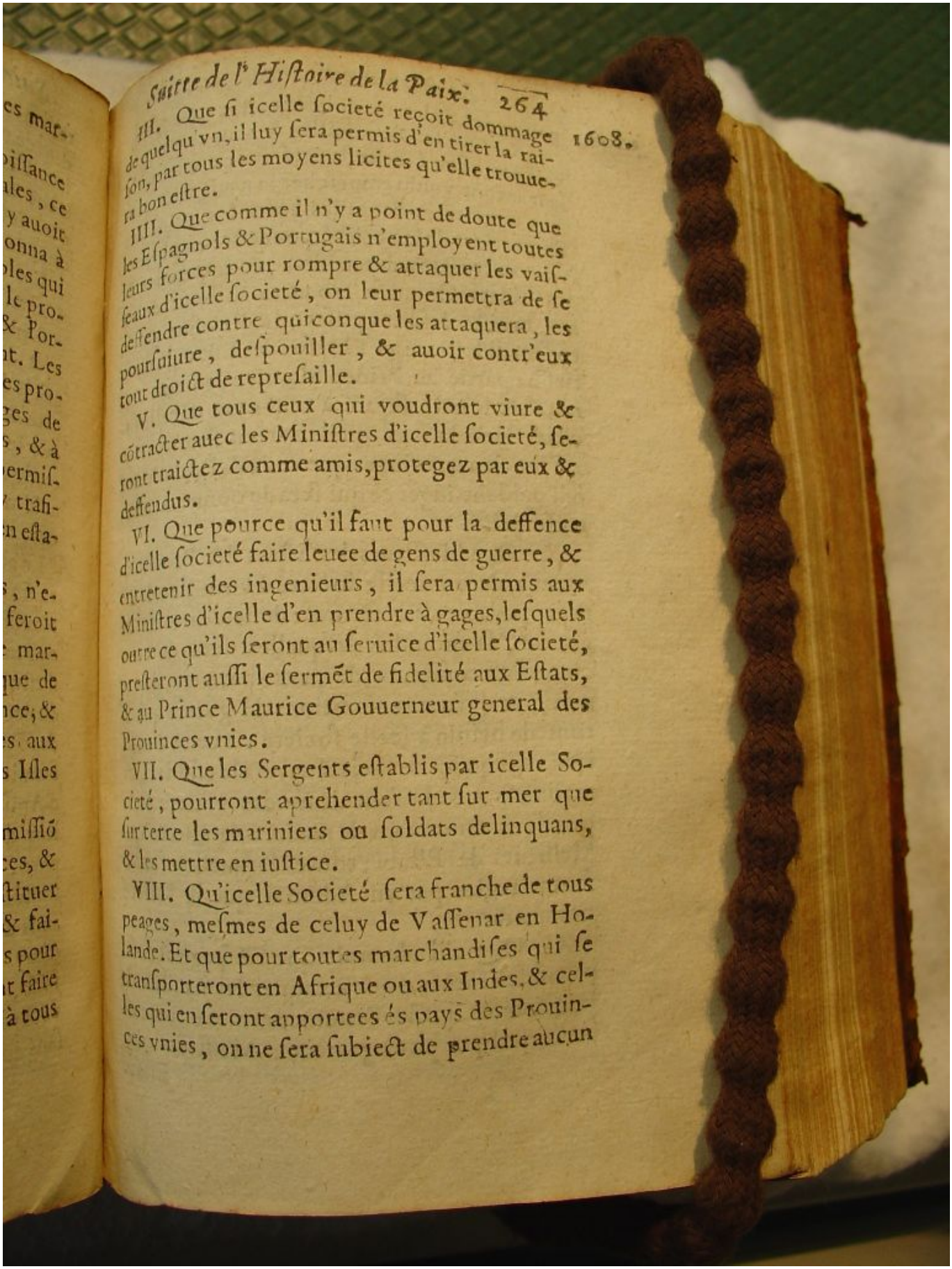
Decret des Eſtats portant l'inſtitution de la Societé en la nauigation aux Indes.

I. Que nul citoyen des Prouinces vnies, n'eſtant inſcrit en la Societé des Indes, ne feroit d'oreſnauant aucun voyage & trafic de marchandiſe en l'Afrique, depuis le Tropique de Cancer iuſques au Cap de Bonne eſperance, & depuis le deſtroit de Magellan iuſques aux Terres neufues, enſemble à toutes les Iſles proches deſdites terres.

II. Que ceux de la ſocieté auront la permiſſiõ de faire alliance auec tous les Roys, Princes, & peuples deſdits pays, baſtir forteresſes, inſtituer des Gouuerneurs & Miniſtres de Iuſtice, & faire toutes choſes qu'ils trouueront bõnes pour l'augmentation d'icelle ſocieté: en faiſant faire ſerment de fidelité au nom deſdits Eſtats à tous ceux qu'ils conſtitueront en dignité.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_264r.jpg



III. Que ſi icelle ſocieté reçoit dommage de quelqu'vn, il luy ſera permis d'en tirer la raiſon, par tous les moyens licites qu'elle trouuera bon eſtre. 1608.

IIII. Que comme il n'y a point de doute que les Eſpagnols & Portugais n'employent toutes leurs forces pour rompre & attaquer les vaiſſeaux d'icelle ſocieté, on leur permettra de ſe deffendre contre quiconque les attaquera, les pourſuiure, deſpouiller, & auoir contr'eux tout droict de repreſaille.

V. Que tous ceux qui voudront viure & cõtracter auec les Miniſtres d'icelle ſocieté, ſeront traictez comme amis, protegez par eux & deffendus.

VI. Que pource qu'il faut pour la deffence d'icelle ſocieté faire leuee de gens de guerre, & entretenir des ingenieurs, il ſera permis aux Miniſtres d'icelle d'en prendre à gages, leſquels outre ce qu'ils ſeront au ſeruice d'icelle ſocieté, preſteront auſſi le ſermẽt de fidelité aux Eſtats, & au Prince Maurice Gouuerneur general des Prouinces vnies.

VII. Que les Sergents eſtablis par icelle Societé, pourront aprehender tant ſur mer que ſur terre les mariniers ou ſoldats delinquans, & les mettre en iuſtice.

VIII. Qu'icelle Societé ſera franche de tous peages, meſmes de celuy de Vaſſenar en Holande. Et que pour toutes marchandiſes qui ſe tranſporteront en Afrique ou aux Indes, & celles qui en ſeront apportees és pays des Prouinces vnies, on ne ſera ſubiect de prendre aucun

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1608_264v.jpg

passe-port, ny lettres de licence d'icy, à 20. ans.

IX. Que les despouilles & tout ce qui sera pris par ceux d'icelle societé sur ceux lesquels leur auront voulu empescher la nauigation, seront rapportees & mises entre les mains des Threſoriers de la Societé, pour estre employees à la construction des nauires, & entretenemẽt des soldats. Ce qui se trouuera au bout de six ans, du reste desdites prises, la dixiesme partie en sera distribuee au Threſor des Estats, la trentiesme partie au Prince Maurice, comme Admiral, & le reste separé à tous ceux d'icelle societé selon la part qu'ils auront fourny sans qu'il y ait autres iuges que ceux de l'Admirauté qui puissent iuger ce qui sera de bonne ou mauuaise prise.

X. Que Messieurs des Estats des Prouinces vnies ayderont icelle societé d'vn milion de liures, payables par termes : de seize nauires de guerre, la moindre desquelles sera de cent cinquante tonneaux, de quatre barques, de canons, & de toutes munitions de guerre qui seront de besoin à icelle societé : à ceste condition aussi qu'icelle societé payera les soldats, les mariniers, & la fourniture des viures : plus, qu'elle armera autant de nauires de guerre que Messieurs des Estats ; toutes lesquelles forces seront regies par vn Admiral, que la Societé nommera.

XI. Que s'il aduenoit que l'Espagnol conuertist ses forces pour attaquer les nauires de la societé, & que les Prouinces vnies en receussent quelque soulagement : Messieurs des Estats

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan